

Commune de Jalhay
Rue de la Fagne 46
4845 Jalhay

**Procès-verbal de la
Commission Communale de l'Accueil de Jalhay
Séance du 3 octobre 2013**

Présents :

- composante n°1 : M. E. LAURENT, Président, Mme S. KONINCKX-HAENEN, L. WIILLEM-MARECHAL, effectifs - M. F.LERHO et Mme S. MAGIS, suppléants
- composante n°2 : Mmes N. GÖBELS, B. BRIXHE, effectifs - Mme A. AHN, suppléant
- composante n°3 : M. M. GARSOUX, Mmes A. LEGIPONT et A.-M. DREZE, effectifs - M. B. NÉLIS, suppléant
- composante n°4 : M. P.-F. VILZ, Mmes N. SOXHLET et M. BOULANGER, effectifs
- composante n°5 : M. F. MICHAUX, Mme BLUM N., effectifs - V. TOUSSAINT, suppléante d'un effectif absent - MM. B. CARABIN et J.-M. SACRÉ, suppléants
- Secrétaire : Mme J. LIBERT, Coordinatrice ATL
- Représentant de la Province : Mme I. THOMANNE
- Coordinatrice de l'accueil ONE : Mme B. JACQUES
- Invité : M. R. TREFOIS

Excusé :

- composante n°3 : M. C. ERNST, suppléant

La séance est ouverte à 20h35'

1) Présentation des membres de la CCA et de la Coordinatrice ATL

Chaque membre se présente en donnant son nom, son prénom, sa fonction ainsi que l'organisation représentée.

La composition de la commission communale d'accueil (CCA) est approuvée par l'assemblée. (voir annexe 1)

La Coordinatrice se présente en retraçant succinctement son parcours professionnel.

2) Formation de la coordinatrice ATL

La coordinatrice présente la formation qu'elle va suivre prochainement via l'ONE.

Il s'agit de 3 modules de formation qui auront lieu à Namur les 5 et 7 novembre prochains ainsi que le 14 janvier 2014.

Le premier module porte sur les missions de la coordinatrice ATL, le sens du décret ATL, le contexte de travail (du niveau local au niveau européen).

Le deuxième module porte sur le fonctionnement du décret ATL (étapes à poursuivre).

Le troisième porte sur les questions et réflexions à partir des modules 1 et 2 ainsi que dans la mission du coordinateur ATL dans l'amélioration de la qualité de l'accueil.

La coordinatrice suivra d'autres modules tout au long de l'exercice de ses fonctions.

Ceci permettra d'ajuster la réalité de terrain et de rencontrer d'autres coordinateurs ATL ainsi que d'avoir des réponses aux questions qui se poseront.

3) **Règlement d'ordre intérieur**

Le président fait lecture du projet de règlement d'ordre intérieur à l'assemblée;
Après discussions, quelques modifications sont apportées au dit projet.
Ensuite la Commission, à l'unanimité arrête le règlement d'ordre intérieur. (voir annexe 2)

4) **Pistes pour élaborer un état des lieux des activités d'accueil organisées sur le territoire**

La coordinatrice ATL explique qu'un état des lieux va être fait auprès des différents acteurs de l'accueil extrascolaire à savoir :

- les parents via les associations de parents.
- Les opérateurs de l'accueil ainsi que la commune.
- Les enfants.

L'état des lieux est une photographie de ce qui existe sur la commune au niveau de l'accueil extrascolaire que ce soit au niveau de la capacité de l'accueil, du type d'accueil et de la qualité de l'accueil.

Il est rappelé que l'accueil extrascolaire concerne :

- les enfants de 2 ans ½ à 12 ans.
- Les garderies du matin et du soir.
- Le mercredi après-midi.
- Les week-ends.
- Les congés scolaires.

Les moyens déployés pour faire cet état des lieux restent à déterminer. A priori, il s'agira de rencontrer ces différents acteurs, d'avoir une discussion avec eux et/ou de répondre à un questionnaire qui permettra de détecter les différents besoins.

L'état des lieux et l'identification des besoins permettront d'élaborer un programme CLE (coordination locale de l'enfance) pour une période de 5 ans.

Différents axes seront abordés :

- le développement de la **qualité** de l'accueil des opérateurs de l'accueil.
- le **développement des opérateurs de l'accueil** -> augmentation de la capacité d'accueil et/ou apparition de nouvelles structures.

L'amélioration de la qualité de l'accueil va déterminer les objectifs prioritaires choisis pour la détermination du plan d'action annuel. Différents thèmes peuvent être choisis :

- Potentiel d'accueil.
- Potentiel d'activités.
- Plages horaires.
- Coûts.
- Couverture spatiale.
- Qualité des services.

- Taux d'encadrement.
- Formation du personnel.
- Matériel.
- Mobilité et accessibilité.
- Locaux.
- Information aux parents (publicité des opérateurs de l'accueil, activités proposées...).
- Partenariat et coordination.

5) Détermination des bases du programme de coordination locale pour l'enfance (programme CLE)

L'entièreté de ce programme CLE pourra se finaliser avec l'analyse des besoins via l'état des lieux.

Il est à noter que la commune a émis le souhait d'intégrer les garderies scolaires dans le programme CLE.

L'assemblée interpelle la coordinatrice pour savoir si dans l'état des lieux, il y aura une place pour les enfants dit « différents ».

La Coordinatrice répond que si lors de l'évaluation des besoins, celui-ci est présent, elle y sera attentive.

La Coordinatrice de l'ONE explique à l'assemblée, qu'il y a également d'autres structures mises en place pour ces enfants, au niveau de l'ONE.

6) Les garderies scolaires

Amélioration des garderies scolaires : (en adéquation avec les prérogatives du décret)

Cette amélioration porterait, entre autre, sur :

- La formation du personnel : vérification des diplômes de chaque accueillante (dispositions imposées par l'ONE) si pas diplômée, il y aura lieu d'effectuer une formation de 100 h et ensuite 50 h pour la formation continue.
- Le taux d'encadrement : vérification des normes d'encadrement.
- La qualité du service notamment par l'amélioration des collations pour qu'elles soient saines.

A l'issue des points repris à l'ordre du jour, il y a un échange de questions et réponses relatif au prix des garderies et sur la manière de procéder pour réaliser l'état des lieux.

La séance est levée à 22H15'

La secrétaire et coordinatrice ATL,

Le Président,

Johanne LIBERT

Eric LAURENT